YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 325

OBJET :	**Contrat de prestations de service relatif à l'étude phytosanitaire des arbres de l'arboretum (espace vert compris entre la rue du Bois d'Enfer et la rue Raymond Poincaré), suite aux tempêtes de décembre 1999 et d'août 2000, conclu avec la société APE**

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une étude phytosanitaire des arbres de l'arboretum (espace vert compris entre la rue du Bois d'Enfer et la rue Raymond Poincaré) à Yerres, suite aux tempêtes de décembre 1999 et d'août 2000,

CONSIDERANT que la proposition de la société APE correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer un contrat de prestations de service relatif à l'étude phytosanitaire des arbres sus-visés, avec la société APE dont le siège social se situe 41, rue Saint Honoré 78000 VERSAILLES ,

DIT que Le montant des honoraires est de 15 000,00 Francs H.T. soit 17 940,00 Francs T.T.C. (dix sept mille neuf cent quarante francs),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 324, article 2313317.

Fait à YERRES, le 20 novembre 2000

REÇU LE
1 DEC. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN